



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

DEMANDE DE FIXATION
(article 750 du Code judiciaire)
(à remplir en majuscule svp)

R.G. A/...../.....

Nature de l'affaire :

.....

En cause

Partie demanderesse :

Adresse :

Avocat : Comparant :

Adresse :

Contre

Partie défenderesse :

Adresse :

Avocat : Comparant :

Adresse :

*
* * *

Les parties prient le tribunal de bien vouloir **FIXER** la cause à une audience de plaidoiries. Le temps des débats est estimé à minutes pour toutes les parties.

Bruxelles, le

Partie demanderesse

Partie défenderesse

Attention : le tribunal rappelle aux parties qu'en application de l'article 756 du Code judiciaire, les pièces sont déposées au greffe 15 jours au moins avant l'audience fixée pour les plaidoiries.